



Coupe Internationale d'été OPTIMIST

Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson

15 au 21 juillet 2017

AVIS de COURSE



La mention (DP) dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux OPTIMIST, soit en course en flotte, soit en course par équipe.
- 3.2 L'établissement du formulaire d'inscription et le paiement des droits s'effectuent par internet, cliquez sur le lien ci-dessous :

[INSCRIPTIONS](#)

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - l'attestation d'adhésion à Promotion Optimist
 - la page 1 recto-verso du livret IODA (copie autorisée) de l'optimist déclaré sur l'épreuve,
 - la fiche d'auto-jauge Minime/Cadet ou Benjamin téléchargeable sur le site de la POP ou de l'épreuve sera à présenter lors de l'inscription définitive au club.
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
 - une autorisation parentale
 - la page 1 recto-verso du livret IODA (copie autorisée) de l'optimist déclaré sur l'épreuve cette présentation ne sera pas obligatoire pour les coureurs du groupe Open
 - la fiche d'auto-jauge Minime/Cadet ou Benjamin téléchargeable sur le site de la POP ou de l'épreuve

4 CLASSIFICATION

4.1 Les concurrents inscrits en **course en flotte** seront répartis en **3** catégories :

- catégorie Minimes/Cadets : coureurs nés entre 2002 et 2005
- catégorie Benjamins qualifiés : coureurs nés en 2006 et 2007, et ayant participé à une épreuve de grade 4
- catégorie Open : coureurs nés en 2006 et 2007, et n'ayant pas participé à une épreuve de grade 4, et tous coureurs nés après 2007(ayant ou non participé à une épreuve de grade 4).

4.2 Si pour la course en flotte, il y a plus de 80 concurrents inscrits dans une catégorie, ils pourront être répartis en poules, avec phases de qualifications et finales.

4.3 Les concurrents inscrits en **course par équipe** (maximum 24 équipes) formeront un seul groupe, avec des équipes de composition différente:

- Equipes avec licences françaises, candidates à la sélection internationale : Chaque équipe est constituée de 4 coureurs nés entre 2002 et 2005 avec obligatoirement 2 filles et 2 garçons.
- Equipes françaises ou étrangères, sans objectif de sélection internationale, et constituées librement (sans distinction de sexe ou de catégorie) de 4 ou 5 coureurs nés entre 2002 et 2007.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Le montant de l'inscription est de 90€ (repas coureur compris) jusqu'au 01 juillet 2017. Passé cette date, le montant de l'inscription sera de 108€. A partir du 3ème enfant d'une même famille, l'inscription est minorée de 50%.

Conditions de remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

6 PROGRAMME

6.1 Programme courses en flotte

| | |
|----------------------------|---|
| Samedi 15 juillet | 9h00 - 18h00 : confirmations d'inscriptions, jauge |
| Dimanche 16 juillet | 9h00 - 18h00 : confirmations d'inscriptions, jauge 15h00 : Course d'entraînement 18h00 : Cérémonie d'ouverture au club 19h30 : Pot d'accueil |
| Lundi 17 juillet | 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre |
| Mardi 18 juillet | 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre |
| Mercredi 19 juillet | 15h00 : Premier signal d'avertissement pour le RAID |
| Jeudi 20 juillet | 14h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre |
| Vendredi 21 juillet | 11h00 : Premier signal d'avertissement, courses à suivre |

6.2 Programme course par équipe

| | |
|----------------------------|---|
| Samedi 15 juillet | 9h00 - 18h00 : confirmations d'inscriptions, jauge |
| Dimanche 16 juillet | 9h00 - 18h00 : confirmations d'inscriptions, jauge 13h00 : briefing course par équipe et courses d'entraînement à suivre 17h00 Fin des matchs 18h00 : Cérémonie d'ouverture au club 19h30 : Pot d'accueil |
| Lundi 17 juillet | 11h00 : briefing et courses à suivre |
| Mardi 18 juillet | 11h00 : briefing et courses à suivre |
| Mercredi 19 juillet | 15h00 : Premier signal d'avertissement pour le RAID |
| Jeudi 20 juillet | 11h00 : briefing et courses à suivre |
| Vendredi 21 juillet | 11h00 : briefing et courses à suivre |

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles sur le site du club à la page d'information (voir ci-dessus, information et inscription)
- affichées selon la prescription fédérale.

8 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèze IODA avec porte ou raid

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe "zone de course".

9 SYSTEME de PENALITE

La RCV 44.1, pénalité de deux tours, s'applique.

10 CLASSEMENT

10.1 Courses en flotte

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de deux.

Quatre courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

10.2 Courses par équipe

10.2.1. Mode de sélection, Si le nombre d'équipes inscrites au 1er juillet est supérieur à 24:

- 8 équipes étrangères seront retenues, dans l'ordre d'inscription.
- les équipes au format 2 filles et 2 garçons Minimes/cadets, seront prioritaires, dans l'ordre d'inscription.

10.2.2. L'épreuve se courra en phase de qualification : Poules et/ou round robin et phases finales.

La date limite d'inscription est fixée au 1er Juillet. Passée cette date, l'organisation se réserve le droit d'accepter des équipes supplémentaires pour compléter une poule.

10.2.3. Pour la phase finale, les équipes pourront se voir imposer l'utilisation de voiles spécifiques à l'épreuve (couleur et marquage)

10.2.4. Lors de la confirmation d'inscription, Il sera demandé une caution de 60€ par équipe pour la gestion des dossards.

11 COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

12 PRIX

Les trois premiers garçons et les trois premières filles au scratch en minimes et en benjamins

Le premier garçon et la première fille 1^{ère} année (nés en 2005) si non récompensés au scratch

Le premier garçon et la première fille benjamins 1^{ère} année (nés en 2007) si non récompensés au scratch

En OPEN : Le premier garçon et la première fille poussins (nés en 2008 et après) si non récompensés au scratch.

Les trois premières équipes de la course par équipes

13 DECISION de COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le repas coureur sera organisé le mardi 18 juillet 2017.

Les accompagnateurs pourront s'inscrire à ce repas par internet lors de l'établissement de la fiche d'inscription (tarif repas pour les accompagnateurs : 15 euros).

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@gmail.com

et sur le site du club

[informations](#) et [inscriptions](#)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALESFFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
Applying to foreign competitors**RRS 25** FFVoile Prescription (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5 FFVoile Prescription (*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78.1 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91(b) FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

**ZONES de COURSE**

**Coupe Internationale
d'été
15 au 21 juillet 2017**

